



Monsieur Préfet de la Vienne
7 place Aristide Briand
86000 Poitiers Cedex

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la période du 13 juillet 2026 au 31 août 2026 inclus, couvrant l'ensemble des agent-es de la Fonction Publique Territoriale et les salariés-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) du département de la Vienne 86.

Monsieur le Préfet de la Vienne,

Outre les revendications nationales concernant le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate à hauteur de 6,5€, l'abrogation de la loi sur les retraites, l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction Publique, l'abandon de la diminution de la prise en charge de 100% à 90% de la rémunération versée aux agent-es public-ques quand elles ou ils sont malades, ..., et afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, et si elles ou ils décident d'inscrire le processus dans la durée, la CSD CGT de la Vienne dépose un préavis de grève de 0h00 à 24h00 pour l'ensemble des agent-es des collectivités pour les journées suivantes : le 13 juillet 2026, le 14 juillet 2026, le 15 juillet 2026, le 16 juillet 2026, le 17 juillet 2026, le 18 juillet 2026, le 19 juillet 2026, le 20 juillet 2026, le 21 juillet 2026, le 22 juillet 2026, le 23 juillet 2026, le 24 juillet 2026, le 25 juillet 2026, le 26 juillet 2026, le 27 juillet 2026, le 28 juillet 2026, le 29 juillet 2026, le 30 juillet 2026, le 31 juillet 2026.

Le 1^{er} août 2026, le 2 août 2026, le 3 août 2026, le 4 août 2026, le 5 août 2026, le 6 août 2026, le 7 août 2026, 8 août 2026, 9 août 2026, 10 août 2026, 11 août 2026, 12 août 2026, 13 août 2026, 14 août 2026, 15 août 2026, 16 août 2026, 17 août 2026, 18 août 2026, 19 août 2026, 20 août 2026, 21 août 2026, 22 août 2026, 23 août 2026, 24 août 2026, 25 août 2026, 26 août 2026, 27 août 2026, 28 août 2026, 29 août 2026, 30 août 2026 et 31 août 2026.

Nous revendiquons :

- Des moyens humains à la hauteur d'un service public de qualité, par des créations de poste et la titularisation des agent-es contractuel-les ;
- Le rejet de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite » pour la promotion d'une Fonction publique territoriale de carrière sous statut ;
- La reconnaissance que la fonction publique territoriale est une richesse pour tous les agents s, et non une ligne budgétaire ;
- L'arrêt des dégradations des conditions de travail ;
- L'arrêt de toutes formes de répressions syndicales ;
- La défense d'un service public de proximité et de qualité ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics ;
- L'abrogation du jour de carence et l'abandon des tentatives d'imposer trois jours de carence aux fonctionnaires et agent-es publics ;
- Le rétablissement à 100 % de la rémunération versée lorsque les agent-es sont en congé maladie ordinaire ;
- Le déblocage des avancements de grade et promotions internes pour tous les agent-es dès qu'ils remplissent les conditions ;
- La suspension des licenciements pour inaptitude physique et déclassements injustifiés ;
- la protection des agents pendant les canicules

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications des personnels.
Ce préavis est susceptible d'être reconduit pour le mois de septembre afin de laisser la liberté aux agents- es
de montrer leur mécontentement par n'importe quelle mobilisation que ce soit.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Préfet, notre haute considération.

Pour la CGT CSD86
La coordinatrice
Guitton Karine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guitton', enclosed within a large, stylized oval loop.